

RÉGLEMENTATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS EXISTANTS

Comment l'appliquer dans ses opérations de réhabilitation

2 JOURS, 14 HEURES

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE

CODE : EN19

Objectifs de la formation

- Identifier les évolutions réglementaires dans les bâtiments existants
- Hiérarchiser les priorités de rénovation énergétique
- Examiner en détail la Réglementation Thermique dans l'existant (Rtex)
- Repérer les aides au financement de la rénovation énergétique

Parmi nos formateurs

- **BARRET Simon**
Ingénieur énergétique du bâtiment, Responsable de l'agence de LYON,
TRIBU ENERGIE
- **DESMARS Nicolas**
Ingénieur énergétique et bâtiment durable,
TRIBU ENERGIE
- **LE MENAHEZE Tristan**
Ingénieur énergétique du bâtiment,
TRIBU ENERGIE

Public concernés

- Ingénieur, technicien de bureau d'étude spécialisé énergie, génie climatique ; Architecte ; Responsable d'opération ; Directeur immobilier ; Directeur du patrimoine bâti

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 1 595,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 695,00 €HT

La Réglementation thermique pour les bâtiments existants, plus communément appelée RT Existant, a pour objectif d'améliorer la performance énergétique du parc immobilier déjà construit. Pour réduire les consommations énergétiques et les gaz à effet de serre, la RT Existant impose des exigences de performance minimale, quels que soient les travaux de rénovation envisagés. Elle touche l'ensemble des

bâtiments tertiaires et aussi le résidentiel. Tout professionnel intervenant en rénovation des bâtiments doit en maîtriser le périmètre et faire acte de conseil auprès des maîtres d'ouvrage afin de répondre aux exigences de la réglementation.

Cette formation est conçue de manière à décrypter le cadre réglementaire et ses champs d'application élément par élément.

Rappel du contexte énergétique et environnemental applicables aux bâtiments existants

- Détailler les évolutions réglementaires : Nouvelle Directive Européenne sur la Performance Énergétique des Bâtiments (2018), lois Grenelle I et II et loi de transition énergétique (2015)
- Revue des autres textes et calendriers d'application pour l'existant (DPE, études ENER...), les études de faisabilité des approvisionnements en énergie, les labels liés à la rénovation

Analyser et traduire les nouveaux textes suite à l'adoption de la Loi de transition énergétique (LTECV – 2015)

- Individualisation des frais de chauffage dans les immeubles d'habitation
- Obligation de travaux en cas de ravalement de façade ; réfection de toiture ; et aménagement de locaux
- Comprendre la notion de logement décent et les exigences liées
- Identifier les obligations de travaux dans les bâtiments tertiaires : annulation du décret tertiaire, projet de Loi ELAN...

Comprendre les incidences du Plan de rénovation énergétique d'avril 2018 (Plan "Hulot")

- Assimiler les évolutions concernant les aides financières à la rénovation, la fiabilité du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), les logements sociaux et les bâtiments publics

Comment procéder à la conduite d'une rénovation énergétique

- Maîtriser les points clés : répartition des dépenses, amélioration du confort thermique et suivi des consommations
- Construire le processus de réhabilitation - hiérarchiser les priorités : enveloppe/ventilation, système chauffage/ECS, énergies renouvelables, critères de choix des produits
- Établir le phasage du projet, du programme à la réception : les missions « amont » (audits énergétiques, pré-calculs)
- Connaître les missions « études et suivi » : Rtex faisabilité, rédaction des CCTP, suivi des travaux, les missions « réception » (mesure de perméabilité, contrôle des installations...)

Procéder à l'examen détaillé de la RT Existant (RTex, texte révisé en 2016) : champ d'application, niveaux d'exigences et dispositifs de mise en œuvre élément par élément

- L'enveloppe du bâtiment : isolation
- Le chauffage, le refroidissement
- L'eau chaude sanitaire (ECS)
- La ventilation
- L'éclairage
- Les énergies renouvelables (EnR)

Maîtriser la RTex globale : champ d'application, principes et travaux concernés

- Détailler les calculs et les limites de consommations
- Assimiler les caractéristiques thermiques de référence

- Retours d'expérience : analyser des exemples d'applications
- Comment et quand procéder au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) : méthodes et relevé des consommations

Identifier et maîtriser les autres dispositifs dans les bâtiments existants

- Conseil d'orientation énergétique, pré-diagnostic énergétique, diagnostic énergétique, audit énergétique détaillé
- Quelles démarches volontaires de certification mener

Faire le point sur les financements et les aides pour la rénovation énergétique des logements existants

Études de cas : RT et BBC rénovation en maison individuelle, immeuble collectif et immeuble de bureaux

Dates

Paris	Classe virtuelle
08-09/07/2024	08-09/07/2024
10-11/09/2024	10-11/09/2024
02-03/12/2024	05-06/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.